



DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ (1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018)

L'article 59 du projet de Loi 29 et qui modifie l'article 955 du Code Municipal oblige les municipalités à déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

FOURNISSEURS	SERVICES	MONTANT
Arpo	Ingénieur Rue Principale	27 134\$
Capitale (La)	Assurances collectives	26 946\$
Club Ski Beauce	Entretien équipement	26 065\$
Compass Minerals Canada Corp.	Sel/calcium pour rues	48 790\$
Émile Larochelle	Tracteur John Deere	36 869\$
Éqip Solutions	Ingénieur développement résidentiel	25 007\$
Giroux et Lessard	Rues Poulin, Earl, Bilodeau et Principale	1 507 583 \$
Gravière Giguère Inc.	Déneigement et +	39 321 \$
Hydro Québec	Électricité	104 114 \$
Laboratoires d'expertises de Québec	gestion des sols rue Principale	28 229\$
MRC Beauce Sartigan	ingénieur Poulin, Bilodeau, Earl, Princ.	87 098\$
PE Pageau	Resurfaçage 2018	183 234 \$
Ser. Sanitaires de Beauce	collecte d'ordures	62 522 \$
Ville Saint-Joseph	traitement des eaux usées	266 018 \$